



CATÉGORIES D'ÂGES

Article 36 : catégories d'âges de la ligue Île-de-France pour la saison 2021-2022 (aménagement exceptionnel) :

- Masculins : moins de 14, moins de 16 & moins de 18 ans
- Féminins : moins de 14, moins de 16 & moins de 18 ans

catégories	années d'âges autorisées	surclassement autorisé en championnat régional
plus de 16 ans masculins	2004 et avant	2005 (dans le respect de l'article 36.2.4 des RG FFHandball)
plus de 16 ans féminines	2004 et avant	2005 et 2006 (dans le respect de l'article 36.2.4 des RG FFHandball)
moins de 18 ans masculins & féminines	2004, 2005, (2006)	2007 (dans le respect de l'article 36.2.4 des RG FFHandball ou l'article 36.2.4 des RP IDF)
moins de 16 ans masculins & féminines	2006, 2007, (2008)	Aucun
moins de 14 ans masculins & féminines	2008, 2009, (2010)	Aucun

Moins de 14 ans Féminines Départemental

En vue de favoriser le développement de la pratique féminine, la COC75 a décidé d'adapter l'article 36 du règlement de la ligue IDF 2020/2021 au **niveau départemental** pour la catégorie moins de **13 ans féminines**.

Pourront participer au championnat départemental moins de 14 féminines les joueuses nées en 2008/2009/2010 et 2011.

DURÉE DES RENCONTRES et RÈGLES DU JEU

Article 87 : durée des matchs et règles de jeu (aménagement exceptionnel)

	JOUEURS PARTICIPANTS	TAILLE BALLONS	TEMPS DE JEU	AVERTISSEMENT	EXCLUSION
MASCULINS	plus de 16 ans	58-60 T3	2 x 30'	X	2'
	moins de 18 ans	58-60 T3	2 x 30'	X	2'
	moins de 16 ans	54-56 T2	2 x 25'	X	2'
FÉMININES	plus de 16 ans	54-56 T2	2 x 30'	X	2'
	moins de 18 ans	54-56 T2	2 x 30'	X	2'
	moins de 16 ans	50-52 T1	2 x 25'	X	2'

JOUEURS PARTICIPANTS		TOURNOIS À 3 CLUBS			TOURNOIS À 4 CLUBS		
masc.	fém.	temps de jeu	avertissement	exclusion	temps de jeu	avertissement	exclusion
plus de 16 ans	plus de 16 ans	2 x 25'	X	2'	2 x 15'	X	1'
moins de 18 ans	moins de 18 ans	2 x 20'	X	2'	2 x 12'	X	1'
moins de 16 ans	moins de 16 ans	2 x 20'	X	2'	2 x 12'	X	1'
moins de 14 ans	moins de 14 ans	2 x 15'	X	1'	2 x 10'	X	1'

- Série de jets de 7 m : Voir article 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales
- Organisation de tournois : Voir articles 3.4 du règlement général des compétitions nationales
- Pour tout cas non prévu, la COC déterminera les temps de jeu à appliquer